

# Arbre

# FFF

**ASSOCIATION RURALE BRAYONNE POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Association agréée de protection de l'environnement - arrêté préfectoral du 17/11/1998 renouvelé le 7/06/2023

✉ 164 route du Thil 76440 SERQUEUX

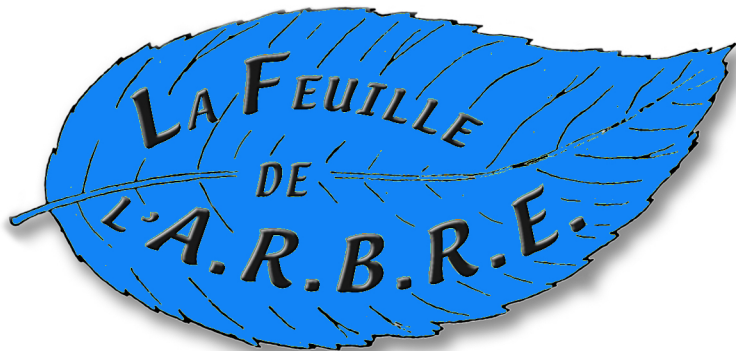
Siège social : Mairie de Forges-les-Eaux

☎ 07 83 57 52 75

💻 [arbre.bray@free.fr](mailto:arbre.bray@free.fr)

🌐 <https://www.association-brayonne-arbre.com>

N° ISSN: 1161 - 4986



## N°54

mars 2026





## SOMMAIRE

Une :	<b>« <i>L'oiseau révolté</i> »</b> <b><i>Dessin de Pascal LION</i></b>
Pages 4 et 5 :	<b>L'édito de Corinne et Eric</b>
Pages 6 à 9 :	<b>Rapport d'activités 2025 - Bilan financier 2025</b>
Pages 10 et 11 :	<b>Questionnaire élections municipales</b>
Pages 12 et 13 :	<b>Charte de l'environnement, loi Duplomb...</b>
Pages 14 et 15 :	<b>L'eau en danger</b>
Pages 16 à 18 :	<b>Le nucléaire français et la Russie</b>
Pages 19 et 20 :	<b>Carrière du Mont du Gât - Ours</b>
Pages 21 et 22 :	<b>Haie saccagée à Mésangueville</b>
Pages 23 à 25 :	<b>Restauration de mares à Sainte-Geneviève</b>
Page 26 :	<b>Tou savoir sur l'hirondelle de rivage</b>
Page 27 à 30 :	<b>Sites brayons remarquables - Chapitre 3 :</b> <b>La tourbière de Mésangueville : les fiefs</b>
Page 31 :	<b>Convocation à l'assemblée générale 2026</b>
Pages 32 :	<b>Agend'A.R.B.R.E. 2026</b>
Page 33 :	<b>Bulletin d'adhésion 2026 et de commande du DVD</b>
Page 34 :	<b>Devenez « Sentinelle de la nature » !</b>
4è de couv :	<b>Le DVD « <i>Des racines et des haies</i> » est en vente</b> <b>(version sous-titrée en anglais + bonus)</b>



Dessin Pascal Lion

## L'ÉDITO DE CORINNE ET ERIC

Hé!  
Dites...  
Ho!

Les actions des nouvelles équipes municipales, en matière de protection du vivant, vont faire l'objet d'une attention particulière.

Les maires sont conscients de leur proximité avec la population, cette dernière étant de plus en plus exigeante sur le plan du respect de l'environnement.

Citons, en particulier (liste non exhaustive) :

- **la transition écologique**
- **le réchauffement climatique**
- **la gestion de l'eau, sa potabilité**
- **la biodiversité**
- **les pollutions**
- **le cadre de vie (Plan Local d'Urbanisme)**

Pour interpeller les candidats à propos de leur réflexion et de la mise en place d'un axe de travail, l'A. R. B. R. E. a écrit un courrier-questionnaire, diffusé par un envoi de mail dans les mairies des Com-Com des « 4 Rivières », de « Bray-Eawy », de Londinières et lors de rencontres de candidats et d'électeurs sur les marchés brayons.

## IL EN VA DE L'AVENIR DES GÉNÉRATIONS FUTURES !

Corinne LAMARRE  
Eric SEUILLEROT

B  
LISTES  
O R  
AIR  
P N  
L S  
LES MUNICIPALES 2026  
F T O A  
ECOLOGIE L URNE  
A R O L O I  
U E N U  
T ELUS



# RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'A.R.B.R.E

## 2025

Dessin Pascal Lion



### **ET TOUJOURS UNE PRÉSIDENTE COLLÉGIALE :**

- ✿ Le Conseil d'Administration s'est réuni à 8 reprises.
- ✿ Mises à jour régulières du site internet (<https://www.association-brayonne-arbre.com/>) : merci Marc !
- ✿ Parution de la 53<sup>ème</sup> Feuille de l'A.R.B.R.E.
- ✿ Assemblée Générale à Saumont-la-Poterie.
- ✿ Réalisation d'une plaquette d'information et d'un kakémono, nécessaires pour une meilleure visibilité (Merci Véronique !)
- ✿ Réalisation carte de vœux 2026.

Infographie : J.Y Ferret



Photos : Jean-Yves Ferret

### **DOSSIERS EN COURS :**

#### **Plusieurs dossiers ont mobilisé les administrateurs :**

- ✿ Le moto-cross de Gaillfontaine : des courriers aux autorités ont été envoyés et une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Forges-les-Eaux.

✿ Le stockage non autorisé de déchets issus des travaux de B.T.P. à Esclavelles : la gendarmerie est intervenue pour la mise en demeure et la fermeture du site.

✿ La protection d'une zone Natura 2000 à Ferrières-en-Bray qui a conduit à une mise en demeure de la Direction Des Territoires et de la Mer. Une plainte a été déposée par l'intermédiaire de France-Nature -Environnement Normandie.

✿ Un soutien a été apporté à l'association des riverains de la carrière de Roncherolles.

✿ Un recours gracieux a été déposé à la mairie de Forges-les-Eaux pour un projet d'antenne relais.

✿ La démolition des LOGIREP à Forges-les-Eaux a conduit à deux recommandés suite à des nuisances à l'environnement et aux riverains.

✿ Évolution du projet mares de Sainte-Geneviève-en-Bray pour la restauration de 10 mares.

### ***PARTICIPATION AUX ENQUÊTES PUBLIQUES ET MANIFESTATIONS DIVERSES :***

#### ***L'A.R.B.R.E. a contribué à plusieurs enquêtes publiques :***

- ✿ Consultation de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- ✿ Consultation sur la gestion de la forêt de Lyons.
- ✿ Décret haie.

#### ***L'A.R.B.R.E. a participé à des manifestations diverses :***

- ✿ Forum de l'Eau à Rouen.
- ✿ Participation au festival « *Sauve ta pomme* » au lycée de Merval (nov. 2025).
- ✿ Participation au forum des associations à Forges-les-Eaux et animation de deux actions de sensibilisation aux Gamm-Vert de Neufchâtel-en-Bray et Forges-les-Eaux sur la **protection du hérisson**.

## COMMISSIONS PRÉFECTORALES ET AUTRES INSTANCES :

L'A.R.B.R.E. a siégé lors des réunions des commissions suivantes : Comité de Pilotage Natura 2000, Commission des Risques Sanitaires et Technologiques, Commission Départementale d'Aménagement Commercial, Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels.

### DES SUIVIS ET ACTIONS NATURALISTES :

- ❁ 6 sorties nature de l'A.R.B.R.E ont été organisées.
- ❁ Courrier au maire de Neufmarché concernant la protection des hirondelles en ligne sur notre site : <https://www.association-brayonne-arbre.com/protection>.
- ❁ **Suivi chiroptères** dans un réseau de grottes dites « les Ternisiennes ».
- ❁ Participation à la **journée nationale de comptage des oiseaux échoués** sur la côte normande.

Raoul LETURCO

**Bulletin d'adhésion**

Je souhaite adhérer à l'ARBRE

Je verse une cotisation annuelle de :

15 € pour l'adhésion d'une personne

25 € pour l'adhésion « couple »

... € en soutien

NOM(S) : \_\_\_\_\_

PRENOM(S) : \_\_\_\_\_

ADRESSE POSTALE : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à l'ordre de l'ARBRE à l'adresse suivante

ARBRE 164 route du THI 13440 Serquennes

L'ARBRE affirme ses engagements en faveur des merveilles du Pays de Bray, en appuyant pour la préservation de ses paysages bocagers, sa biodiversité et ses espaces patrimoniaux remarquables et pour ses habitants.

« L'ARBRE » notre bulletin d'informations sur notre site [www.association-brayonne-arbre.com](http://www.association-brayonne-arbre.com)

Rejoignez « La Paille », notre bulletin

164 route du THI 13440 Serquennes  
tél. 02 35 06 59 50 ou 02 35 57 57 75  
courriel [arbre.bray@free.fr](mailto:arbre.bray@free.fr)  
site [www.association-brayonne-arbre.com](http://www.association-brayonne-arbre.com)

Association Rurale Brayonne pour le Respect de l'Environnement

Vous aimez le Pays de Bray et vous voulez agir face à la dégradation de la biodiversité et de l'environnement ? Rejoignez l'ARBRE

L'association, ancrée dans le pays de Bray, a été créée en 1988 pour protéger et faire connaître la nature et l'environnement de ce territoire à préserver.

Elle agit sur la mise en place :

- » d'une veille constante sur le terrain contre toute atteinte à l'environnement
- » de sorties nature et de manifestations de sensibilisation.

Association agréée de protection de l'environnement - statut professionnel du 17/10/1988 renouvelé le 07/06/2018

siège social : maire de Forges-les-Eaux



Infographie : Véronique Moïnet et Véronique Oger

Conception : Display France Photo Marc Loisel

Avec un conseil d'administration au fonctionnement collégial et une présence active sur le terrain, l'ARBRE a vocation à diffuser indifféremment sa nature et l'environnement

**Actions en faveur de la biodiversité**

- pose de nichoirs, suivi de populations d'oiseaux
- Plantations de haies
- FILM de Biochar Productions « Des Racines et des Haies »
- Promotion de l'agriculture biologique
- Mise de mares, portage de la réhabilitation d'un étendu de marais naturels à Ste Geneviève

**Luttes contre les atteintes à la biodiversité**

- » signer les actions qui visent à constater quotidiennement sur son territoire, et le cas échéant constituer et suit des dossiers de plaintes auprès des autorités compétentes non-respect des zones Natura 2000 et des zones humides, décharges sauvages...
- » lutter contre les projets néfastes pour l'environnement : moteurs sauvages...
- » participer aux enquêtes publiques (PLU, permis, ...) et suit les vœux environnementaux des projets industriels (modernisation Gisors-Serquennes)

**Lutte contre le bois-énergie**

- » participe aux commissions départementales sur les risques technologiques, le foncier commercial, le foncier agricole et forestier, de même qu'au sein de sites industriels.
- » apporte avis et conseils aux personnes qui la sollicitent

# RÉSULTAT FINANCIER 2025

**Report au 31/12/2024**

**809,74 €**

## RECETTES :

Adhésions	1792,00 €
Dons	140,00 €
Ventes DVD	107,35 €
Intérêts	32,30 €
Subvention F.N.E.	500,00 €

**3381,39 €**

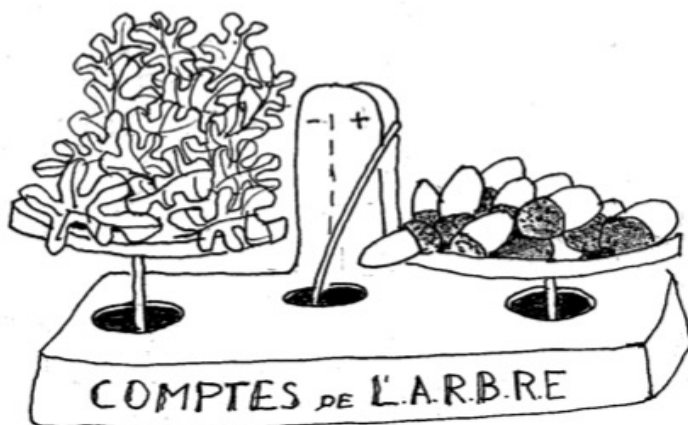
## DÉPENSES :

Assurances	405,13 €
Adhésions aux associations	210,00 €
Frais postaux	340,98 €
Papèterie - Imprimerie – Hébergement site	1275,16 €
Sono	146,00 €
Frais Assemblée Générale	115,22 €

**2492,49 €**

**Résultat au 31/12/25 pour report :**

**888,90 €**



Guy PESSY

# QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES CANDIDATS AUX MUNICIPALES : VOTRE ENGAGEMENT POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DE NOS TERRITOIRES

« Madame, Monsieur,

L'A.R.B.R.E., **association agréée de protection de l'environnement**, agit depuis 1988 pour la défense de la nature et la biodiversité du Pays de Bray.

Vous êtes candidat-e aux prochaines élections municipales et souhaitez ainsi vous engager en responsabilité dans la gestion de votre commune, voire de votre communauté de communes, au plus près des habitants du Pays de Bray.

On ne peut pas vivre bien dans un environnement dégradé. C'est pourquoi l'A.R.B.R.E. tient à ce que les enjeux environnementaux soient au cœur de la prochaine mandature et souhaite connaître vos engagements sur ces sujets en vous invitant à répondre à ces quelques questions :

✿ **Avez-vous l'intention de mettre en œuvre les actions nécessaires pour déployer les Projets Alimentaires Territoriaux (P.A.T.) ?**

- *Dans les établissements scolaires, mise en place de menus équilibrés avec des produits locaux et durables, si possible issus de l'agriculture biologique ?*
- *Encouragement du commerce de proximité de ces mêmes produits locaux ?*

✿ **Avez-vous l'intention de mettre en œuvre les actions nécessaires pour restaurer la biodiversité et un cadre de vie de qualité ?**

- *Protection ou replantation de haies, écosystèmes indispensables à la biodiversité qui permettent entre autres de limiter les écoulements de terre fertile et de lutter contre les inondations en aval.*
- *Protection des zones humides et sensibles ?*
- *Incitation au compostage et valorisation des déchets ménagers et agricoles ?*
- *Amélioration de l'offre de mobilité durable sur le territoire*

*(transport en commun) ?*

- *Construction d'une politique d'information fiable et de soutien pour la rénovation énergétique ?*
- *Lutte contre toutes formes de pollution (air, eau, bruit, éclairage nocturne) ?*

✿ **Quels engagements êtes-vous prêt à prendre pour défendre l'eau, bien commun et ressource d'intérêt général et garantir la fourniture d'une eau potable de qualité ?**

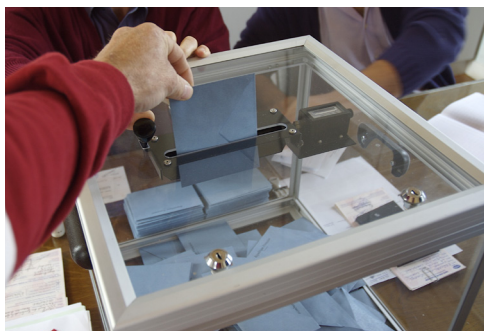
- *Protection des zones de captage ?*
- *Préemption du foncier sur les zones de captage ?*
- *Encouragement de l'agriculture biologique, seule exempte de pollutions chimiques de l'eau ?*

✿ **Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune,**

- *Comment comptez-vous intégrer les enjeux environnementaux ?*
- *Envisagez-vous de réaliser un « Atlas de la Biodiversité Communale » et/ou inscrire la commune dans le programme « Territoire Engagé Transition Ecologique » ?*
- *Comment comptez-vous informer et susciter l'intérêt des citoyens à donner leur avis dans le cadre de l'enquête publique ?*

Nous espérons que votre intérêt pour ces questions vous encouragera à prendre le temps de nous répondre et nous vous prions d'accepter nos sincères salutations. »

*Le Conseil d'Administration de l'A.R.B.R.E.*



Photos Jean-Yves Ferrer

# LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT, LA LOI DUPLOMB ET LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le rapport entre les trois : on pourrait le résumer par cette phrase, avec laquelle nous avons introduit notre courrier aux candidats aux élections municipales :

**Non, on ne peut pas vivre bien dans un environnement dégradé.**

Extraits de la charte de l'environnement :

« **Le peuple français,**

*Considérant :*

... *Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;*

... *Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;*

... *Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins,*

**PROCLAME :**

*Article 1er. Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.*

*Article 2. Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.*

*Article 4. Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.*

*Article 6. Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.*

*Article 8. L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte. »*

Cette charte, est une loi constitutionnelle de 10 articles ([2005-205 du 01/03/2005-JORF n°0051 du 02/03/2005](#))

Cette charte est un texte fondamental pour l'environnement et chaque

citoyen français devrait la connaître, chaque écolier devrait l'avoir lue au moins une fois ;

article 4 : voilà le principe pollueur-payeur, inscrit noir sur blanc dans la loi.

articles 2 et 6 : voilà comment le Conseil Constitutionnel a pu rejeter la clause de réintroduction de l'acétamiprile (un insecticide néonicotinoïde) que proposait la **Loi Dupomb 1**

articles 2, 6 et 8 : voilà pourquoi, une association dite de « protection de la Nature » peut et doit interpellier les élus-maires, présidents de communautés de communes, députés, sénateurs lorsque ces élus oublient le volet environnemental de leurs politiques

**Et voilà pourquoi l'A.R.B.R.E. :**

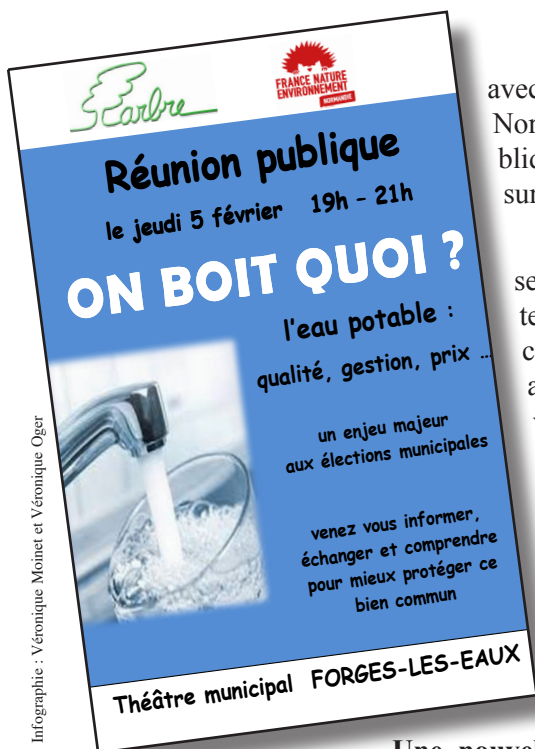
- a organisé et animé une réunion sur l'eau pour permettre aux citoyens d'avoir les informations sur la qualité de leur eau du robinet et prendre conscience que la qualité (ou non) de l'eau potable n'est pas un phénomène naturel à surveiller mais dépend pour beaucoup des mesures politiques locales visant à la protéger.

- a rédigé et diffusé un courrier-questionnaire aux candidats aux élections municipales et communiqué sur les marchés durant la campagne des élections municipales. Non pour se mêler de politique ou pour favoriser des candidats mais pour rappeler que chaque décision politique - surtout en matière d'énergie, d'agriculture et d'urbanisme - doit se prendre à l'aune de son impact environnemental pour garantir « à chacun le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » ... article 1...



*Véronique MOINET*

# L'EAU EN DANGER !



L'A.R.B.R.E. en collaboration avec France-Nature-Environnement Normandie a tenu une réunion publique dans le cadre des municipales sur le thème de l'eau.

L'enjeu était pour nous de sensibiliser les concitoyens et interpellier les élus et candidats sur ce bien vital qui va nécessiter des actions fortes dans les années à venir.

Une centaine de personnes a répondu à notre invitation.

Un état des lieux général a été présenté, il est inquiétant, la ville de Forges-les-Eaux a servi d'exemple pour évoquer les problèmes récurrents rencontrés.

**Une nouvelle fois l'A.R.B.R.E. a notamment attiré l'attention sur les risques liés à l'utilisation des pesticides et les conséquences potentielles pour la population à partir d'études scientifiques reconnues.**

Cette réunion a été reconnue de qualité. Ce temps d'information et de sensibilisation sera suivi par une surveillance accrue de la part de l'A.R.B.R.E. et de F.N.E.N. pour la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement : prairies permanentes, luzerne, agriculture biologique... afin de garantir la préservation durable de la ressource en eau.



Concernant le cas spécifique de Forges-les-Eaux, au vu du niveau des fuites de son réseau d'eau potable de près de 50 % des volumes transitant par les canalisations, un calendrier de travaux ambitieux s'impose.



Photo : Marc Loisel



Photo : Jean-Yves Ferret

**Nous espérons que les futurs élus feront de l'eau une de leur priorité d'actions.**

*Raoul LETURCQ*



Dessin Pascal Lion

# NUCLÉAIRE FRANÇAIS : LE COMMERCE RADIOACTIF AVEC LA RUSSIE CONTINUE

*Résumé de l'enquête de Libération (29 janvier 2026)*

Près de quatre ans après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, un nouveau rapport de Greenpeace révèle que le commerce d'uranium entre la France et le géant russe Rosatom se poursuit. Pire : la France fait activement pression à Bruxelles pour que le nucléaire civil reste exclu des sanctions européennes... Et que **Poutine puisse continuer à enrichir notre uranium**. Techniquement, ce n'est pas du soutien à l'effort de guerre, c'est juste de la fidélité client !



## Un approvisionnement sous influence russe :

Pour alimenter ses 57 réacteurs, la France importe 14 000 tonnes d'uranium par an. Si la Russie ne représente que 6 % de la production mondiale d'uranium naturel, elle reste incontournable par d'autres biais.

Près de **50 % de l'uranium importé** provient du Kazakhstan et d'Ouzbékistan — deux pays où Rosatom domine l'extraction minière. Ces matières transitent souvent par le territoire russe.

En 2025, **45,2 tonnes d'uranium enrichi russe** ont été directement importées en France (contre 65 tonnes en 2024 et 223 tonnes en 2023). Une baisse, certes, mais le flux persiste.

## Le deal secret EDF-Rosatom :

Le vrai problème se situe ailleurs. En 2021, Framatome (filiale d'E.D.F.) a signé un **contrat de 600 millions d'euros** avec T.V.E.L., filiale de Rosatom. L'objet : transformer l'uranium de retraitement (U.R.T.) issu des combustibles usés des réacteurs français en uranium réenrichi (U.R.E.) utilisable.

**Le circuit** : E.D.F. envoie son U.R.T. depuis Dunkerque vers le port russe d'Oust-Louga, direction l'usine de Seversk en Sibérie. Une fois réenrichi, l'uranium revient en France pour alimenter la centrale de Cruas (Ardèche), la seule autorisée à utiliser ce combustible.

En novembre 2025, une dizaine de containers d'U.R.T. a encore quitté

Dunkerque pour la Russie, sous l'œil de Greenpeace.

Souveraineté énergétique, qu'ils disaient. Visiblement, on est souverains jusqu'à Dunkerque, après, c'est Rosatom qui gère !

La Sibérie, « poubelle » d'E.D.F. ?

Selon Yves Marignac, expert de l'association NègaWatt, E.D.F. n'a pas vraiment besoin de cet uranium russe. Orano, le spécialiste français du combustible, dispose de capacités suffisantes — et prévoit même d'augmenter de 30 % la production de son usine du Tricastin d'ici 2030.

Alors pourquoi ce **contrat** ? Pour se débarrasser de stocks encombrants. E.D.F. accumule **35 000 tonnes d'U.R.T** sur le site du Tricastin, une matière peu radioactive mais à durée de vie très longue, coûteuse à gérer.

Le calcul est cynique : sur les centaines de tonnes envoyées en Russie, **seul 1/8 revient en France** sous forme de combustible. Les 7/8 restants ? Abandonnés sur place, sous forme d'uranium appauvri dont le seul usage potentiel est militaire.

« **La Sibérie est devenue la poubelle des exploitants nucléaires** », résume Yves Marignac.

### Un commerce potentiellement illégal ?

L'expert soulève une question juridique : ces exportations échappent-elles au statut de « déchet radioactif » ? Si oui, leur envoi en Russie pourrait contrevenir à l'obligation de stocker les déchets sur le territoire national.



**POUTINE LE PETIT  
EPR des Peuples**

Dessin Philippe Lefebvre

## Une dépendance choisie :

Orano confirme avoir testé par le passé le procédé de conversion d'U.R.T. en U.R.E. dans son usine de Malvesi. **E.D.F. n'a pas donné suite**, préférant « l'exutoire russe ».

Face aux critiques, E.D.F. assure vouloir « se désensibiliser progressivement » et a demandé à Orano d'étudier la faisabilité d'une usine de conversion en Europe de l'Ouest. Mais un tel projet prendrait des années et coûterait plusieurs milliards.

## L'O.N.G. Greenpeace demande donc à l'État français de :

- Faire la lumière sur ce commerce d'uranium avec la Russie.
- Exiger qu'Orano, Framatome et E.D.F. cessent tout commerce nucléaire avec Rosatom, qualifié d'« entreprise criminelle ».
- Cesser de bloquer à Bruxelles l'inclusion du nucléaire civil dans les sanctions européennes.

**En résumé** : Malgré les discours officiels sur la souveraineté énergétique, la France reste liée au complexe nucléaire russe — non par nécessité technique, mais par choix économique. E.D.F. préfère externaliser ses déchets en Sibérie plutôt que d'investir dans des solutions françaises. Un « trafic radioactif » qui se poursuit en toute légalité, faute de sanctions européennes... que Paris s'emploie précisément à bloquer. **On finance donc indirectement la Russie tout en lui envoyant nos déchets en Sibérie et on appelle ça un « partenariat stratégique » !**

*Source : Libération, 29 janvier 2026  
Article de Jean-Christophe Féraud*

*Jean-Yves FERRET*

## **BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES**

Le saviez-vous ? NEXIRA, leader mondial de la gomme arabique dont l'usine (parfois polluante et souvent bruyante), sise à Serqueux, en est le fleuron, contribue indirectement à l'armement des factions qui s'affrontent depuis 2023 au Soudan.

Cette guerre oubliée a déjà fait des dizaines de milliers de victimes civiles.

Et pendant ce temps, le commerce de gomme arabique continue...

C'est ce que révèle le reportage d'Envoyé Spécial diffusé en février 2026 que vous pouvez peut-être encore consulter par ce lien :

<https://www.youtube.com/watch?v=Mtso3a0u1bw&t=34s>

# CARRIÈRE DU MONT DU GÂT

En juin 2023, une enquête publique est ouverte pour l'exploitation d'une carrière de sable sur la commune de Roncherolles-en-Bray. Le porteur du projet est la société A.N.B.D. dont le gérant est M. Brocard Mickaël. A noter, dans ce dossier, que la décision préfectorale avait été prorogée de 2 mois et reportée à janvier 2024. (arrêté préfectoral du 29/09/2023)

La M.R.A.E. (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) dans son avis rappelle la fragilité du site : corridor zone humide pour espèces à faible déplacement, réservoir humide, Z.N.I.E.F.F. type 2 Bray humide, à 10 mètres d'une Z.N.I.E.F.F. de type 1. Elle recommande notamment d'actualiser l'étude faune flore mais aussi de compléter et préciser l'analyse des états quantitatifs et qualitatifs des masses d'eau superficielles et souterraines.



Photo : F. Blanquart

Il est aussi clairement indiqué que le dossier est insuffisamment précis sur la profondeur de taille au regard du niveau de la nappe.

**Conclusion** : Le commissaire enquêteur rend le 13 juillet 2023 un avis favorable alors que son rapport confirme des observations majoritairement défavorables de la part du public. Même le conseil municipal d'abord favorable est revenu sur son avis. (délibération n°24-2023 du 06/07/2023).

Sans oublier une grosse erreur d'emprise foncière puisque des parcelles n'appartenant pas au projet sont incluses dans les documents d'étude présentés.

Un dossier victime d'un commissaire enquêteur qui voulait faire carrière ?

En tout cas, l'A.R.B.R.E et F.N.E. Normandie ont émis des avis défavorables au projet. Les riverains réunis en collectif « Collectif du Mont du Gât » engagent un recours en avril 2024 auprès du Tribunal Administratif de Rouen, recours auquel nous avons participé.

**Et devant de nombreuses non-conformités, ce sont les services de l'État qui mettent en demeure l'exploitant (arrêté préfectoral du 10/03/2025) et lui infligent une amende administrative de 45 000 € accompagnée d'une suspension de l'activité.**

Pas moins de 6 non-conformités sont relevées sur le site allant du non-respect du périmètre d'exploitation au dépassement réglementaire de la profondeur d'extraction. Bref un vrai travail d'artiste !

A ce jour, l'instruction du recours est close, la date du jugement n'est pas encore connue.

*Frédéric BLANQUART*



## **LA FEUILLE DE L'A.R.B.R.E. N° 54**

Annuelle - Imprimée par l'Imprimerie MASSOL

2 allée des tilleuls 76440 Gaillefontaine Tél : 02 35 09 36 16

N° I.S.S.N. : 1161-4986

Dépôt légal : Mars 2026 - Tirée à 250 exemplaires.

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION** : Eric SEUILLEROT

**RÉDACTEUR EN CHEF** : Jean-Yves FERRET

**INFOGRAPHISTE** : Jean-Yves FERRET (*BEAUBEC PRODUCTIONS*)

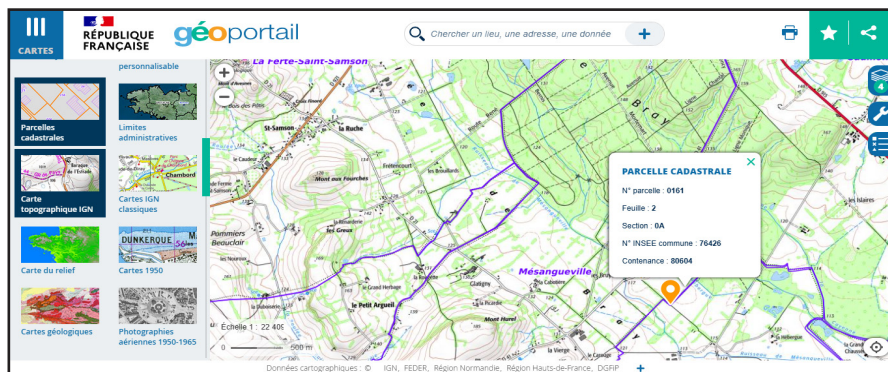
**RÉDACTEURS** : Frédéric BLANQUART, Jean-Yves FERRET, Corinne LAMARRE, Raoul LETURCQ, Marc LOISEL, Véronique MOINET, Véronique OGER, Guy PESSY, Eric SEUILLEROT

**SAISIE ET MISE EN FORME** : Jean-Michel DUBOSC

**DESSINS** : Philippe LEFEBVRE, Pascal LION

# À MÉSANGUEVILLE, UNE HAIE BOCAGÈRE DE 130 ANS RAYÉE DU PAYSAGE

Vendredi 5 décembre 2025, au matin, une haie d'environ 650 mètres a été détruite le long d'un chemin à Mésangueville, dans le sud du Pays de Bray.



Cette haie, âgée d'environ **130 ans**, faisait partie du paysage depuis des générations. Elle se situait en zone humide, sur un secteur en partie classé Natura 2000, connu notamment pour ses tourbières.

Lors de notre déplacement sur site, nous avons découvert avec stupeur l'ampleur des dégâts. La coupe, réalisée de manière très brutale, a anéanti tout un linéaire bocager en quelques heures.

Photos : Frédéric Blanquart



Photo : Guy Pessy

Cette haie n'était pas une simple rangée d'arbres. On y trouvait une grande diversité d'essences : chênes, charmes, houx, néfliers, prunelliers, au-bépines, églantiers... Certains arbres atteignaient plusieurs mètres de hauteur.

Elle abritait oiseaux, insectes et petits mammifères. Elle retenait l'eau en zone humide, protégeait les sols et participait à l'équilibre du bocage brayon.

**Une haie de cette maturité ne se remplace pas en quelques années. Il faudra des décennies pour retrouver une telle richesse.**

## Des questions se posent :

Jouxtant un secteur classé en partie Natura 2000 et identifié comme zone humide, une telle intervention peut-elle être réalisée sans autorisation ?

Devait-elle faire l'objet d'une déclaration ou d'une étude auprès de la D.D.T.M. ou des instances du Pays de Bray ?

Face à ce que nous avons constaté, il nous a paru indispensable d'informer la population en alertant la presse locale.

La disparition progressive des haies est une réalité. Mais chaque destruction de ce type est une perte pour notre patrimoine naturel commun.

Guy PESSY



# PROJET DE RESTAURATION DES MARES DU BOCAGE DES COMMUNES DE SAINTE- GENEVIÈVE-EN-BRAY ET FONTAINE-EN-BRAY

## 1) Origine du projet

Ce projet a vu le jour grâce au travail de l'un de nos adhérents, **Pascal Domalain**. Il a réalisé l'ensemble des études de terrain depuis 2018 et a pris en charge les démarches auprès des agriculteurs et le Syndicat des Bassins Versants de l'Arques.

## 2) Objectif du projet de l'association

L'objectif du projet vise la restauration des mares d'un secteur de 550 ha du Pays de Bray abritant plusieurs espèces protégées d'amphibiens dont la **rainette verte** et le **triton crêté**. Les mares se comblant naturellement au fil du temps, leur restauration consiste à les curer pour restaurer leurs fonctionnalités écologiques. Le triton crêté étant menacé de disparition en Normandie (<https://www.anbdd.fr/wp-content/uploads/2022/08/LRR-Amphibiens.pdf>), il est particulièrement important d'entretenir un réseau de mares.



Dessin Pascal Lion

## 3) Contexte

Un secteur de 550 ha majoritairement bocager du Pays de Bray abrite l'une des plus fortes densités de triton crêté et de rainette verte du département de Seine-Maritime. Le triton crêté, espèce emblématique du site Natu-

ra 2000 « Pays de Bray humide » est menacé de disparition en Normandie à cause notamment du manque de restauration de ses mares (habitats de reproduction) et de la fragmentation de ses habitats. Cette richesse des amphibiens a été révélée par des inventaires menés par l'association l'A.R.B.R.E.

#### 4) Projet

En 2019, l'A.R.B.R.E. a proposé un arrêté de protection de biotope (A.P.B.) de ce secteur (cf. Fig. 1) à des fins de renforcement de sa protection réglementaire (interdiction de retournement des pâtures, de comblement des mares, d'arrachage des haies...). Ce projet ayant peu de chance d'aboutir, l'A.R.B.R.E. l'a abandonné et s'est concentré sur un programme de restauration de la soixantaine de mares du secteur envisagé de l'A.P.B..

En 2025, le Syndicat de Bassin de l'Arques a offert son soutien à l'association pour la prise en charge de la maîtrise d'œuvre de ces travaux et leur financement à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. En contrepartie, outre le suivi des mares, l'A.R.B.R.E. a ciblé une première tranche de travaux de restauration de 6 mares. Le choix a été effectué en prenant en considération les distances de dispersion des amphibiens (cf. Fig. 2). L'association a rencontré les propriétaires qui ont accepté la réalisation de ces travaux sous réserve qu'ils ne les engagent pas financièrement. L'A.R.B.R.E. est donc à la recherche de 20 % de financement de l'enveloppe de cette première tranche.

**L'objectif final est de parvenir à restaurer la quasi-totalité de la soixantaine de mares des 550 ha sur 10 ans.**

Les 20 % de financement requièrent 15 000 à 30 000 euros sur 10 ans, soit de 1500 à 3000 euros par an au rythme de 5 à 6 mares restaurées par an.

La première tranche est engagée. L'A.R.B.R.E. a signé les deux premières conventions avec le Syndicat des Bassins Versants de l'Arques et les propriétaires. **Les travaux concernant ces 3 premières mares seront réalisés en automne 2026. La part financière supportée par l'A.R.B.R.E. en 2026 est d'environ 2000 €.**

Pour financer ce chantier pendant 10 ans, l'A.R.B.R.E. a lancé un appel à dons auprès de ses adhérents et a entamé des démarches auprès de différents financeurs : le Rotary-Club, la Fondation de France, Lilo ... Nous sommes en attente de leurs décisions.

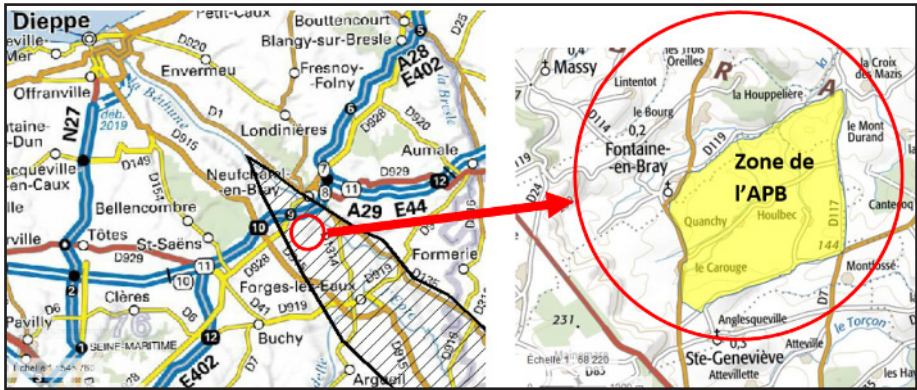
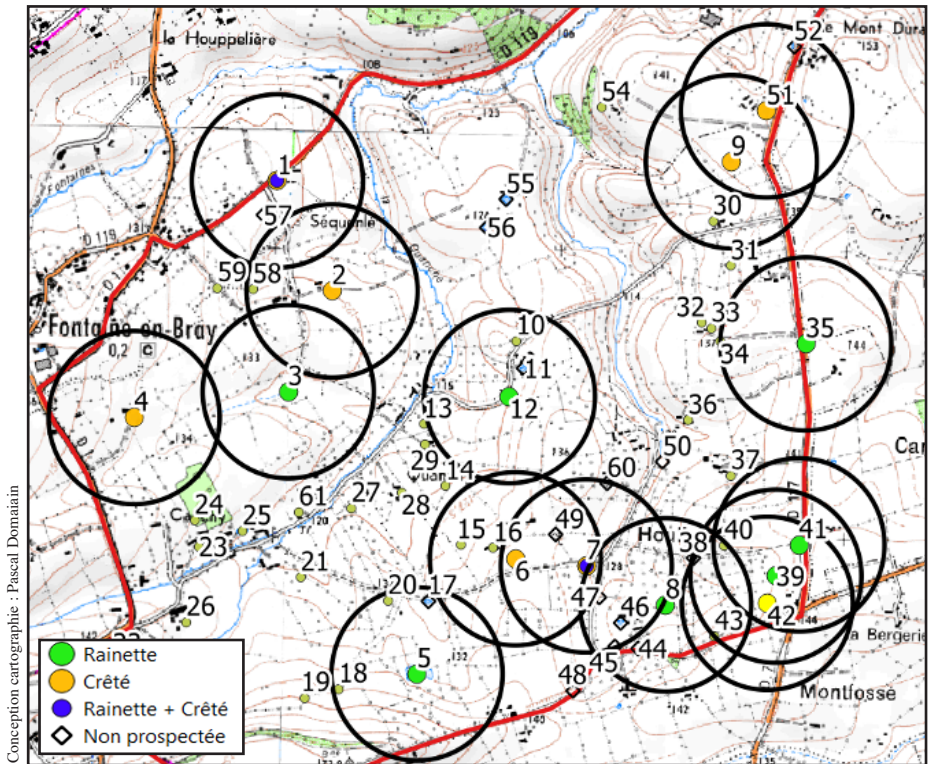


Fig. 1 : Aire du secteur du projet d'APB



Conception cartographique : Pascal Domaïnain

Figure 2 : Cartographie des mares du secteur. Le choix des mares à restaurer s'est effectué en prenant en considération la distance de dispersion des amphibiens. Les mares sélectionnées sont celles situées dans un cercle de rayon 500 m (distance de dispersion) centré autour des mares abritant les espèces menacées.

# L'HIRONDELLE DE RIVAGE

A la différence de l'hirondelle rustique et de l'hirondelle de fenêtre, l'hirondelle de rivage est **cavernicole** : elle ne fait donc pas de nid mais creuse une cavité dans un substrat meuble, le plus souvent sableux. Une paroi verticale étant l'idéal.

La cavité pouvant mesurer jusqu'à 50 à 70 cm de profondeur, le travail d'excavation pouvant durer parfois 15 jours ! La couvaison (4 ou 5 œufs) assurée par la femelle dure environ 2 semaines.



Photos : Jean-Claude Dubosc

Ainsi, elle utilise certains sites créés de la main de l'homme. On la retrouve donc dans les fronts de taille de carrière. C'est une espèce grégaire qui se rassemble en colonie. Elle apprécie l'eau douce mais on la retrouve localement proche du littoral.



Photos : Jean-Claude Dubosc

Sa couleur diffère aussi des deux autres espèces déjà citées puisqu'elle n'a pas un plumage noir mais arbore **une couleur brune et un ventre blanc avec un collier brun au niveau du cou**. Son régime alimentaire, comme pour les autres espèces d'hirondelles, se compose essentiellement d'insectes.

Migratrice, elle passe l'hiver au sud de l'équateur, en Afrique méridionale et en Amérique. D'une envergure de 30 cm pour une taille de 12 cm elle peut vivre jusqu'à 8 ans.

On note sa présence dans le Pays de Bray, à Cuy-Saint-Fiacre, où une colonie d'environ 50 couples occupent la carrière de sablon. La pérennité même de cette colonie dépend du maintien du front de taille et donc de la présence d'une activité d'extraction.

**Dans le cadre du suivi de cette colonie, l'A.R.B.R.E. est en contact avec le gestionnaire du site puisque cette espèce, comme toutes les hirondelles, est protégée.**

*Frédéric BLANQUART*

# LES SITES REMARQUABLES DU PAYS DE BRAY

## (CHAPÎTRE 3) LA TOURBIÈRE DE MÉSANGUEVILLE LIEU DIT « LES FIEFS »



Photo : C.E.N.N

Cet article n'est pas une invitation à se rendre sur place. La tourbière de Mésangueville est un lieu inhospitalier, humide, dangereux (il est déconseillé de s'y rendre seul) et particulièrement fragile, seulement fréquenté pendant la période la plus sèche de l'année par quelques techniciens et scientifiques du Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie

(C.E.N.N.) et par le C.B.N. Normandie (Conservatoire Botanique National) pour des inventaires ciblés et des suivis spécifiques.

Le C.E.N.N. est propriétaire de 3 parcelles et gère 2 autres sections par convention pour une superficie totale de 6 ha (sur un ensemble de 44 ha), ce qui représente environ 15% de la surface totale de la tourbière, le reste, très morcelé, appartenant à de petits propriétaires privés.



Photo : Marc Loisel



Photo : Marc Loisel

Pour les néophytes (comme moi), le milieu ressemble à un de ces paysages d'Harry Potter dans lequel on s'attend à voir bouger les arbres et où l'on craint de se faire avaler jusqu'à la taille en marchant entre les touffes imposantes de **polytric commun** qui atteignent parfois un mètre de hauteur pour former des touradons spongieux !

Pour les connaisseurs, le site est tout simplement exceptionnel pour la conservation de plusieurs espèces végétales très rares et menacées, typiques des milieux humides avec notamment :

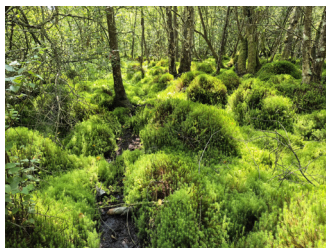


Photo : Marc Loisel

- la bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*),
- la canneberge (*Vaccinium oxycoccos*)
- l'osmonde royale (*Osmunda regalis*)
- la rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia* L), une plante carnivore !



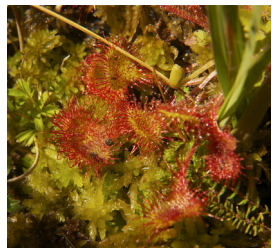
Photos : Marc Loisel



Bruyère à 4 angles



Canneberge

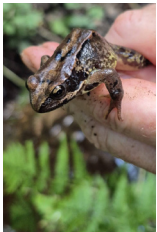


*Drosera rotundifolia*

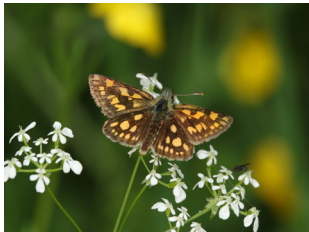
Photos : Jean-Yves Ferret

Ce type de milieux naturels a subi en Normandie ainsi qu'à l'échelle nationale une très forte régression, suite aux activités humaines en vue de valoriser ces milieux humides (drainage, plantation de résineux, création d'étangs de pêche...). Il abrite peu d'espèces végétales (80) mais une proportion importante d'entre elles sont patrimoniales (18) soit 22,5 % du total.

Côté faune, le nombre d'oiseaux observé sur le site est assez faible (44), la présence du **pic noir**, de la **bondrée apivore** et du **loriot d'Europe** est à noter. En revanche, la tourbière est remarquable pour abriter un reptile menacé (**la vipère péliade**), un batracien rare en Normandie (**le triton crêté**), 31 espèces de papillons de jour dont 1 considérée comme hautement patrimoniale : **l'echiquier** (*Carterocephalus palaemon*), espèce inféodée aux milieux forestiers para-tourbeux à tourbeux et 83 espèces de papillons de nuit (14 raretés) dont **l'hypénode des tourbières** (*Hypenodes humidalis*), espèce inféodée aux tourbières, dont le site de Mésangueville constitue la seule localité connue sur le territoire haut-normand.



Photos : Marc Loisel



Hespérie du brome



*Orthetrum brunneum*



Triton crêté

Photo : Jean-Yves Ferret

L'ambiance dans la tourbière est assez déroutante. De manière générale, le site de Mésangueville est caractérisée par un sol tourbeux ; c'est-à-dire un sol saturé en eau pendant plus de 6 mois où la décomposition de la matière organique est très lente.



Photo : Marc Loisel

L'eau est omniprésente et l'air saturé d'humidité. Des mesures d'humidité atmosphérique ont montré des taux très importants, même en été (la nuit). Mais plus étonnant encore, des études ont été menées par le passé sur les tourbières du Pays de Bray (*PN Frileux, 1977*) et montrent qu'il existe des écarts de température importants entre le tapis de sphaignes et 1,5 m au-dessus, surtout en période chaude et sèche, un microclimat froid étant constaté avec des gelées parfois en période estivale à la surface du tapis, ce qui explique au moins en partie la présence d'espèces boréales (comme la canneberge).

La formation végétale la plus remarquable couvre une toute petite surface de la réserve. Il s'agit de la tourbière dite « haute active ». Elle ne représente que 0,5 % de la surface totale et elle est composée d'un tapis de sphaignes flottantes, des formations de mousses de grandes dimensions reposant sur la nappe. Cette végétation hautement patrimoniale et exceptionnelle en Normandie abrite toutes les espèces menacées de la réserve.



Photo : Marc Loisel

La principale menace identifiée concerne toute perturbation du régime hydrique, tant au niveau qualitatif que quantitatif. Certains usages pourraient également être particulièrement néfastes comme l'enrésinement, l'expansion de la boulaie, le drainage, même localisé...

On a tous en mémoire **le saccage de la haie de 650 m** de La Hébergue,

que l'A.R.B.R.E. a dénoncé le 15 décembre dernier (cf article Paris-Normandie du 15 décembre 2025). Cet alignement boisé le long du ruisseau de la Mésangueville se situait à quelques centaines de mètres de la tourbière et les travaux ont lourdement impacté le lit du ruisseau.

Pour préserver et maintenir les caractéristiques de la réserve, le C.E.N.N. s'est fixé comme premier objectif de réunir une entité cohérente de gestion, c'est-à-dire de constituer un ensemble de 44 ha d'un seul tenant en achetant les parcelles privées ou en passant des conventions de gestion avec les propriétaires (10 parcelles visées, 5 propriétaires).

Le plan de gestion établi par le C.E.N.N. sur une durée de 5 ans vise à réaliser un diagnostic pour comprendre le fonctionnement de la tourbière avant d'entreprendre d'éventuels travaux de restauration. Des sondages ont été réalisés pour connaître l'histoire de ce milieu. Des secteurs se sont boisés progressivement et les zones encore ouvertes représentent désormais de très faibles surfaces qui concentrent souvent bon nombre d'espèces en situation précaire. Des abattages de ligneux ont eu lieu et sont encore programmés, et des étrépages (décapage de la couche superficielle du sol) pourraient être décidés dans certaines zones. L'**étrépage** est une technique utilisée par les conservateurs pour permettre aux semences présentes en profondeur dans le sol de s'exprimer.



Photo : Marc Loisel

Alors c'est vrai, on ne peut pas visiter cet endroit, mais quand vous emprunterez la D41 à hauteur de Mésangueville, vous aurez peut-être une pensée pour les ***Drosera rotundifolia* L** qui raffolent des fourmis...

*Référence : Notice de gestion 2018-2022 Les fiefs C.E.N.N.  
Remerciements à Olivier Guillemet (C.E.N.N.) pour la relecture de l'article*

Marc LOISEL

L'Assemblée Générale de l'A.R.B.R.E. aura lieu le  
**vendredi 3 avril 2026 à 18h précise !**  
en la salle de justice de paix à FORGES-LES-EAUX

✿ Bilan moral, d'activités et financier 2025 (*Promis, pas plus d'une demi-heure !!!*)

✿ Élection du tiers renouvelable au Conseil d'Administration

✿ **Présentation par Pascal Domalain du projet de restauration des mares bocagères de Sainte-Geneviève-en-Bray et Fontaine-en-Bray**



L'A.G. se terminera, comme d'habitude, par un repas convivial : chacun peut donc apporter de quoi manger et si possible des produits biologiques ou du terroir... Nous fournissons le cidre, le pain et le fromage. **Merci de prévoir également votre assiette, votre verre et vos couverts** que vous remporterez ensuite. Cela évitera la séance fastidieuse de lavage de vaisselle.



**Pouvoir de vote**

*(Un adhérent ne peut être porteur de plus de deux procurations)*

Je soussigné(e).....ne pourrai être présent(e) lors de l'Assemblée Générale de l'A.R.B.R.E. du 3 avril 2026 et donne procuration à ..... pour me représenter et participer à tout vote en mon nom.

Signature :

Toute candidature au C.A. est la bienvenue. Le C.A. validera toute candidature en fonction des objectifs de l'association et de ceux de la personne candidate. Pour cela, il vous faut envoyer une lettre de candidature pour vous présenter, avant le 1/4/2026. Le C.A. vous tiendra informé de sa réponse et, le cas échéant, présentera votre candidature au vote des adhérents lors de l'A.G.



## AGEND'A.R.B.R.E. 2026

 **Samedi 2 mai 2026**

**Sortie ornithologique : circuit des mares**

Rendez-vous à 9h (fin entre 12 et 13h) à l'église de **Sainte-Geneviève-en-Bray (76440)**

Contact et renseignements : Marc Loisel Tél : 06.43.47.60.83

Prévoir jumelles, chaussures de marche et vêtements adaptés à la météo.

 **Dimanche 17 mai 2026**

**Sortie ornithologique : le chemin des tétards**

Rendez-vous à 9h (fin entre 12 et 13h), Mairie de **Brémontier-Merval(76220)**

Contact et renseignements : Marc Loisel Tél : 06.43.47.60.83

Prévoir chaussures de marche, paire de jumelles et vêtements adaptés à la météo.

 **Dimanche 14 juin 2026**

**Sortie ornithologique : les oiseaux du bocage**

Rendez-vous à 9h place de la mairie à **Monrôty(76220)**

Boucle de 6 km environ

Prévoir vêtements adaptés à la météo, chaussures de marche et paire de jumelles.

 **Dimanche 5 juillet 2026**

**Sortie ornithologique : les oiseaux de nos campagnes**

Rendez-vous à 9h place du village à **Bézancourt (76220)**

Boucle de 5 km environ

Prévoir vêtements adaptés à la météo, chaussures de marche et paire de jumelles.

**NB : Les informations sur ces sorties seront communiquées aux offices de tourisme de Forges, de Gournay et de Neufchâtel, afin de proposer les sorties nature à tous les publics.**



# **Bulletin d'adhésion**

**Je sollicite mon adhésion à l'A.R.B.R.E. pour l'année 2026**

Je verse  15 € cotisation simple pour une personne

25 € cotisation «couple»

..... autre somme

..... soutien pour la restauration des mares de Sainte-Geneviève-en-Bray

*Le cas échéant, merci de faire 2 chèques séparés (adhésion et mares)*

*Le règlement de la cotisation en espèces est à nouveau possible.*

**Je commande .... exemplaire(s) du DVD «Des racines et des Haies» au prix de 14 € l'unité auquel j'ajoute 2,50 € pour les frais d'envoi (4,10 € à partir de 2 DVD). Je règle donc ..... € à l'ordre de l'A.R.B.R.E.**

NOM : ..... PRENOM(S) :

.....

*(merci d'indiquer les 2 prénoms en cas d'adhésion couple)*

ADRESSE : .....

.....

CP : ..... COMMUNE : .....

.....

**Adresse courriel :** .....@.....

.....

*(Le fait de compléter cette information concernant votre adresse e-mail vaut inscription sur la liste de diffusion de l'A.R.B.R.E.)*

Date : ..... SIGNATURE :

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

**Bulletin à retourner accompagné d'un chèque d'adhésion à l'ordre de l'A.R.B.R.E. - 164 route du Thil 76440 SERQUEUX**



# GRÂCE A FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NORMANDIE, DEVEZ SENTINELLE DE LA NATURE !

Photo : Sentinelle normande



Photo : LPO Normandie

#1 

Observez

#2 

Photographiez

#3 

Localisez

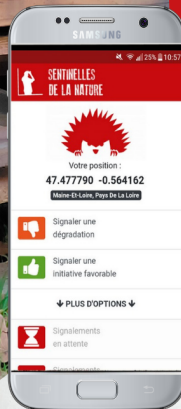
#4 

Renseignez

#5 



Nous vous aidons à trouver une solution



Avec notre plateforme, signalez une atteinte à l'environnement ou d'une initiative favorable !



Pour + de renseignements, rendez-vous sur notre [sentinelledelanature.fr](http://sentinelledelanature.fr) ou sur l'application téléchargeable

SENTINELLES DE LA NATURE



***Si vous ne l'avez pas encore, il nous en reste...***



**Nouvelle version  
Sous-titrée en anglais  
avec un nouveau bonus  
«Les dessous du plan terrier»**

***Le bon de commande est avec le  
bulletin d'abonnement !***